

## **Séance publique du 12 juin 2007**

### **Délibération n° 2007-4148**

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Projet connexe à la ligne de tramway LEA - Bilan de la concertation pour le projet d'élargissement de la rue du 8 mai 1945 à Meyzieu**

service : Direction générale - Direction des grands projets

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour but de proposer au Conseil de délibérer sur le bilan de la concertation relative au projet connexe à LEA pour les travaux destinés à créer des cheminements dédiés aux modes doux le long de la rue du 8 mai 1945 à Meyzieu.

Par délibération en date du 13 novembre 2006, le Conseil a donné son accord sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

Celle-ci s'est déroulée du 11 décembre 2006 au 19 janvier 2007 :

- un registre a été déposé à la mairie de Meyzieu et à l'hôtel de Communauté,
- des panneaux explicatifs et un dossier plus détaillé ont également été exposés,
- une réunion publique s'est tenue le 18 décembre 2006 à Meyzieu, elle a rassemblé environ 50 personnes.

Le dossier détaille les questions et remarques qui ont été transmises par ces différents moyens ainsi que les réponses que la Communauté urbaine peut y apporter.

La majorité des remarques confirme l'adhésion de la population au projet.

Les sujets abordés ont été principalement :

- les problèmes de vitesse,
- le stationnement,
- la position des cheminements cyclables.

Aucune remise en cause importante n'a eu lieu et ce projet recueille une majorité d'avis favorables.

Le bilan de la concertation ne remet pas en cause la poursuite de la procédure.

Il est donc proposé au Conseil de prendre acte du bilan de la concertation ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L300-2 du code de l'urbanisme ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**Prend** acte du bilan de la concertation.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,